



Association Le Parcours

Siège social et adresse postale :

42 rue de l'III
67000 STRASBOURG

Accueil du public :

40 rue de la Doller
67000 STRASBOURG

Au 1^{er} étage

Uniquement sur rendez-vous

Téléphone : 03 88 31 59 27

Portable : 07 81 16 12 36

E-mail : leparcours67@yahoo.fr

Sommaire

- Présentation de l'association Page 3
- Le fonctionnement de notre mission Page 4
- Les ateliers :
 - » Les ateliers "Bien-être" Page 7
 - » Les ateliers "Mieux-être" Page 8
 - » Les ateliers "Savoir-être" Page 9
 - Planning annuel et thématiques 2014 Page 10
 - » Les ateliers "Santé" Page 11
 - Planning annuel et thématiques 2014 Page 11
- Les annexes :
 - » Fiche de liaison Page 13
 - » Charte d'engagement Page 14
 - » Fiche d'adhésion individuelle Page 16
- Nos partenaires Page 18

Présentation de l'association

Créée en août 2004, l'association « Le Parcours » travaille en partenariat et en complémentarité avec tout référent social, association ou institution qui accompagnent des personnes en voie d'insertion personnelle et professionnelle.

L'association accueille les personnes, adressées et suivies tout au long de leur projet par leur travailleur social, pour réaliser ensemble une action concrète sur leur apparence et leur estime de soi.

Notre équipe composée de professionnelles expérimentées accompagne le public dans leur parcours individualisé : tout d'abord une rencontre qui permet de poser le contexte et d'analyser les besoins et des projets de la personne, ces différents échanges permettent de mettre en place les outils guides et les ateliers qui permettront à la personne d'avancer et d'évoluer, arrive ensuite l'application sur, et avec, la personne. Des bilans réguliers sont mis en place avec le référent social.

Tout est mis en œuvre pour aider la personne à travailler son image, son apparence et son estime de soi : interventions en coiffure et/ou en esthétique, conseils d'hygiène, de présentation, d'élocution, de gestion du stress, la tenue vestimentaire, etc... afin de se préparer au mieux à tout entretien (embauche, Médecin, Avocat, etc...) nécessaire dans la vie sociale et/ou professionnelle de chaque individu.

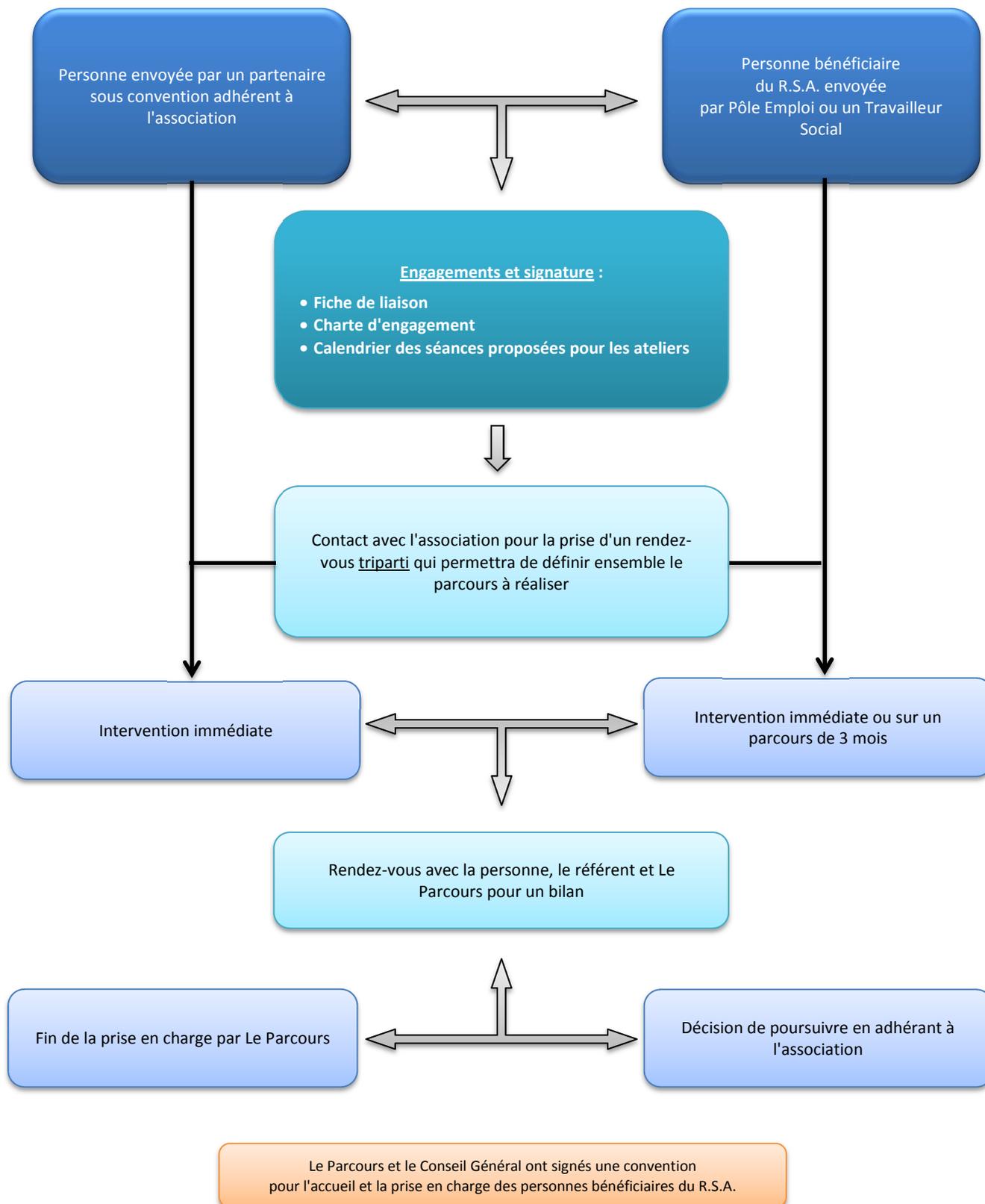
Nos objectifs

Favoriser la mise en confiance de personnes en difficulté et en précarité, sur le plan moral et physique par des actions et des conseils sur l'image et sur la confiance en soi.

Recréer du lien social, permettre aux personnes de reprendre la parole et de rompre la solitude, susciter un dynamisme par la convivialité, l'échange d'idées et d'expériences, aider à retrouver un épanouissement dans la vie familiale et professionnelle dans le but de recréer du lien autour de soi.

Le fonctionnement de notre mission

COMMENT FAIRE ?



Les ateliers

Les ateliers "Bien-être"

En rendez-vous individuel :

Coiffure : coupe, couleur, soin des cheveux, conseils, etc...

Esthétique : soin du visage et des mains, petite épilation, maquillage.

Les rendez-vous sont pris suite au contact avec un Travailleur Social qui nous renseigne par une fiche de liaison sur les besoins spécifiques de la personne.

Type d'accueil	Rendez-vous individuel avec une fiche de liaison
Cotisation	11,50 € (annuelle et familiale)
Prestations et tarifs (participation au coût des produits)	<p><u>COIFFURE</u></p> <p><u>Dame</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe avec brushing 6,00 € • Couleur ou mèches avec brushing 8,00 € • Coupe, couleur, mèches et brushing 11,00 € <p><u>Homme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe 6,00 € <p><u>Enfant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe 3,00 € <p><u>ESTHETIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soin du visage 5,50 € • Épilation du visage 4,50 € • Maquillage 4,50 € • Manucure 4,50 € <p><u>CONSEILS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vestimentaire, en coiffure, en maquillage, etc...
Durée	Selon les prestations effectuées
Prise en charge	<p>Pour les personnes bénéficiaires du R.S.A., orientés par un travailleur social ou le Conseil Général, le coût des prestations est à la charge de la personne reçue. <i>Une demande de prise en charge préalable à la prestation doit être faite auprès du Conseil Général.</i></p> <p>Il est possible de financer un dispositif A.P.R.E. si la personne est proche de l'emploi ou à débiter un contrat de travail de moins de deux mois.</p>

Les ateliers "Mieux-être"

En groupe :

Foyers, Structures d'insertion, Ateliers de redynamisation, Associations, etc...

Conseils thématiques : dans les domaines de la coiffure, de l'esthétique, de l'hygiène corporelle, de conseils en tenues vestimentaires. Les thèmes sont proposés au public accueilli ou choisi avec lui.

Type d'accueil	Groupe de 6 à 12 personnes <i>sous convention partenariale</i>
Cotisation	30,00 € (annuelle)
Prestations et tarifs (participation au coût des produits)	<p style="text-align: center;"><u>SEANCES THEMATIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hygiène du corps• Tenue vestimentaire• Soins des cheveux• Soins des mains• Maquillage• Apprentissage des gestes professionnels des différents soins réalisés, afin de pouvoir les reproduire soi-même• Conseils sur l'image de soi. <p>Par personne et par séance 15,00 €</p>
Durée	2 h 00
Prise en charge	Pour les personnes bénéficiaires du R.S.A., prescrites par un travailleur social ou un prestataire du Conseil Général, la <u>cotisation et les prestations</u> sont prises en charge.

Les ateliers "Savoir-être"

En groupe :

Uniquement pour des groupes de 6 à 12 personnes en parcours d'insertion professionnelle.

Conseils et discussions : pour préparer les personnes physiquement, intellectuellement, émotionnellement au retour à l'emploi :

- vêtements,
- soins et présentations,
- éloquence,
- gestuelle,
- comportement,
- gestion du stress.

Type d'accueil	Groupe de 6 à 12 personnes <i>sous convention partenariale</i>
Cotisation	30,00 € (annuelle)
Prestations et tarifs (participation au coût des produits)	<p style="text-align: center;"><u>SEANCES ACCES</u> <u>SUR LA PRESENTATION ET L'IMAGE DE SOI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Tenue vestimentaire• Gestuelle• Prise de parole• Éloquence• Gestion du stress• Etc... <p>Par personne et par séance 15,00 €</p>
Durée	2 h 00
Prise en charge	Pour les personnes bénéficiaires du R.S.A., prescrites par un travailleur social ou un prestataire du Conseil Général, la <u>cotisation et les prestations</u> sont prises en charge.

Les ateliers savoir-être et bien-être

Planning et thématiques 2014

(une seule thématique par date)

DATE	HORAIRE
Jeudi 13 février 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 13 mars 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 10 avril 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Mardi 6 mai 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 12 juin 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 3 juillet 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 18 septembre 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 9 octobre 2014	de 9 h 00 à 11 h 00
Jeudi 13 novembre 2014	de 9 h 00 à 11 h 00

C'est vous qui choisissez la thématique sur laquelle vous souhaitez orienter le groupe.

THEMATIQUES PROPOSEES

1. L'apparence vestimentaire lors d'un entretien.
2. Comment se présenter : élocution, comportement, gestuelle.
3. L'hygiène corporelle et vestimentaire.
4. La confiance et l'estime de soi (jeu du miroir).
5. Les jeux de rôles pour bien se présenter à un entretien.
6. Comment prendre soin de soi au quotidien.
7. Sortie conseil "produits et magasins pas cher".
8. Sortie chantier d'insertion VETIS : conseil vestimentaire.
9. Aller à la découverte des magasins (jeu de piste).
10. Le stress et les angoisses.

Les ateliers santé

Ces ateliers sont réalisés en partenariat avec le R.E.S.I. (**R**elai **E**mloi **S**anté **I**nsertion)

Les thématiques sont choisies par le public qui assiste aux séances d'information.

Les séances sont gratuites.

Planning et thématiques 2014

DATE	HORAIRE	THEME DE LA SEANCE
Lundi 24 février 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Précarité, perte d'emploi et ses conséquences
Lundi 31 mars 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Rétention d'eau, ses causes et ses conséquences
Mardi 29 avril 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Le SIDA et sa prévention
Lundi 26 mai 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Tumeurs, cancers, dépistage
Lundi 30 juin 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Alimentation et hyperconsommation
Mardi 30 septembre 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	Le sang et ses dérivés
Lundi 27 octobre 2014	de 14 h 00 à 16 h 00	La peau et les cheveux
Les dates de novembre et décembre sont définies par les participants en cours d'année		

Les annexes



Accueil du public :

40 rue de la Doller
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 31 59 27
Portable : 07 81 16 12 36
E-mail : leparcours67@yahoo.fr

Siège social et adresse postale :

42 rue de l'III
67000 STRASBOURG

FICHE DE LIAISON

Pour orienter une personne vers l'association « Le Parcours »

LE BENEFICIAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

Le bénéficiaire a-t-il la reconnaissance T.H. ? Oui Non

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

N° dossier R.S.A. :

N° Pôle Emploi :

COORDONNEES DU CONTACT ORIENTANT LA PERSONNE VERS LE PARCOURS

Nom et prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Adresse e-mail :

N° téléphone fixe :

OBJET DE LA DEMANDE

.....
.....
.....
.....

Fait à Le

Signature et cachet du référent social : Signature du Bénéficiaire :



Accueil du public :

40 rue de la Doller
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 31 59 27
Portable : 07 81 16 12 36
E-mail : leparcours67@yahoo.fr

Siège social et adresse postale :

42 rue de l'III
67000 STRASBOURG

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Entre

L'Association Le Parcours, immatriculée au Registre des Associations de Strasbourg sous le volume 82 folio 194, ayant son siège social situé 42 rue de l'III 67000 STRASBOURG et représentée par Madame Carole HERRERO, sa Directrice.

et

La structure

Représentée par, ci-après nommé(e) le référent.

et

La personne bénéficiaire
..... dans le cadre de son parcours d'insertion.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Lieu d'accueil

La personne bénéficiaire sera pris en charge par notre équipe au sein des locaux d'accueil du public situés 40 rue de la Doller à Strasbourg, au 1^{er} étage.

Article 2. Le premier contact

Le Travailleur Social complète une fiche de liaison indiquant les besoins de la personne et les raisons de son orientation vers notre association.

Ce document, établi en trois exemplaires originaux, est signé par le référent de la personne, le bénéficiaire, et lors de sa transmission, par notre association.

Article 3. Le premier rendez-vous

Cette première rencontre, composée des trois parties présentes, est l'occasion d'aborder le parcours envisagé pour la personne et de valider les engagements de chacun.

Article 4. La gestion du temps

Pour des raisons d'organisation, la personne bénéficiaire s'engage à être ponctuelle aux rendez-vous qui lui sont fixés.

Article 5. Le parcours

Chaque parcours est engagé pour une durée de trois mois et comprend :

- Une prestation en coiffure (coupe, couleur, conseils pour le soin des cheveux),
- Une prestation de soins esthétique et de conseils pour la présentation physique (visage et mains),
- Une prestation de conseils sur la tenue vestimentaire (choix, hygiène du vêtement, couleurs).

Article 6. Le bilan

À la fin de la période des trois mois, un rendez-vous de bilan est pris avec le référent, la personne bénéficiaire et le membre de l'équipe de l'association qui a accompagné la personne.

Cette étape permet de reprendre le parcours réalisé, de proposer d'éventuelles suites ou de terminer l'action.

Article 7. Les engagements

Si l'engagement n'est pas respecté par l'association, aucun paiement n'est réclamé.

Si l'engagement n'est pas respecté par la personne bénéficiaire, le référent est contacté.

Si l'engagement n'est pas respecté par le référent, le responsable de l'unité territoriale est contacté.

Le référent, la personne bénéficiaire et l'Association Le Parcours s'engagent à respecter et être présents lors des rendez-vous pris, du premier contact au dernier rendez-vous de bilan.

Le Référent

Le Bénéficiaire

L'Association Le Parcours



Montant de la cotisation individuelle :
11,50 €

FICHE D'ADHESION INDIVIDUELLE

Coordonnées du représentant légal

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Si vous venez d'un quartier de Strasbourg, merci de préciser lequel :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse e-mail :
Date de naissance : Nationalité :

Coordonnées des autres membres de la famille

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

Coordonnées du Référent Social qui suit votre dossier :

Raison sociale :
Adresse :
Nom du contact :
Téléphone : Adresse e-mail :

Droit à l'image :

Je soussigné(e)

- autorise l'association Le Parcours, pour l'année en cours, à photographier, filmer, enregistrer et utiliser mon image et celle des personnes inscrites sur la présente fiche d'inscription. L'association Le Parcours s'engage à utiliser mon image dans le seul but de promouvoir ses activités, dans ses différents documents de communication : plaquette, site Internet et tous autres documents sur support papier, numérique ou analogique. Conformément à la loi, j'ai libre accès à ces données en lien avec mon image et peut donc, à tout moment, vérifier son usage et disposer d'un droit de retrait si je le juge nécessaire.
- n'autorise pas l'association Le Parcours, pour l'année en cours, à photographier, filmer, enregistrer et utiliser mon image et celle des personnes inscrites sur la présente fiche d'inscription.

À Strasbourg, le

Signature :

Par ma signature, j'atteste être majeur, avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement détaillé au verso et de le respecter, et certifie que toutes les données apposées sur la présente fiche d'inscription sont exactes.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, nous vous remercions de bien vouloir adresser, à l'attention de M. ou Mme Le Président, un courrier ou un e-mail.

L'adhésion

Les adhésions ont lieu sur place, durant les horaires d'ouverture de l'association au public.

Chaque adhésion est valable entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours et est à renouveler chaque nouvelle année.

Pour que l'adhésion soit effective, une carte de membre vous est délivrée contre paiement intégral de l'adhésion.

La carte de membre

La carte de membre est non remboursable.

Elle vous permet de participer à l'ensemble des activités proposées par l'association Le Parcours, de vous protéger en cas d'accident auprès de notre assureur et vous donne un droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les modalités de paiement

L'association Le Parcours accepte les règlements par chèque ou espèces.

Annulation

L'association Le Parcours se réserve le droit d'annuler une activité, un atelier ou un stage si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.

Prise en charge des mineurs

Aucune personne mineure ne peut accéder à nos prestations et services sans la présence d'une personne adulte attestant de sa responsabilité dudit mineur.

La responsabilité de l'association Le Parcours ne saurait être engagée si un mineur reste présent dans les locaux sans être accompagné d'un adulte.

Affaires personnelles

Nous conseillons vivement à nos membres de ne pas apporter d'affaires personnelles lors des activités, ateliers ou stages.

Les objets perdus seront stockés durant six mois, puis en cas de non réclamation, donnés à une association caritative.

L'association Le Parcours décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation desdites affaires.

Le matériel, le mobilier et les équipements

Nous utilisons du matériel et des équipements professionnels afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, nous souhaitons que chaque membre reste sensible au respect du matériel, du mobilier et des équipements se trouvant dans les locaux.

Comportement des membres

Aucune situation d'agressivité, verbale ou physique, d'un membre envers un autre membre ou un membre de l'équipe ne pourra être tolérée.

En cas de non-respect de cette obligation, l'association Le Parcours se réserve le droit d'appliquer des sanctions envers les contrevenants pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'association ne tolérera aucun discours à caractère religieux, ethnique, xénophobe, sexiste ou discriminant pouvant amener à des comportements agressifs verbaux ou physiques.

Notre association est laïque et ne peut donc accepter toute connotation religieuse qui pourrait être imposée.

Nos partenaires



Strasbourg

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

